

ORDONNANCE C-4.1, o. 126

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1,
ARTICLE 3)

**Ordonnance établissant le déplacement vers l'est de l'actuelle traverse pour
écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la
rue Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

À la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
décrète :

1. Le retrait de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier;
2. L'aménagement d'une nouvelle traverse pour écoliers du côté est de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier et autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés;
3. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 1^{er} mai 2017 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
4. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir une voie piétonnière à cette intersection du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez